



## 221219 - Lequel est le plus précis: l'appel lancé par le muezzin ou celui programmé électroniquement?

---

### question

Je compte sur l'appel à la prière lancé depuis la mosquée pour me mettre à jeûner. Cependant, j'ai observé un écart de cinq minutes entre l'heure de l'appel de la mosquée et l'heure de celui programmé électroniquement dans mon téléphone portable. Cet appel est intégré dans un programme bien connu sous l'appellation de chercheur islamique.

La question que je pose est celle-ci: si je compte sur l'appel lancé depuis la mosquée qui vient après celui émis par le téléphone mobile, mon jeûne est-il valide? Ou faut-il que je compte sur celui émis par le téléphone portable et me mette à jeûner peu avant son émission?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si le muezzin lance son appel à la prière à l'heure habituelle dans votre pays en fonction du calendrier répandu, et si le muezzin lance son appel avec retard par erreur à cause de son manque de maîtrise du calendrier ou sur la base d'une réflexion personnelle et si son appel est réglé sur le calendrier suivi dans votre pays, il n'y a aucun inconvénient à ce que vous comptiez sur son appel, même s'il le lançait avec retard par rapport à celui programmé électroniquement.

Si le muezzin n'est pas réputé rigoureux dans sa conformité aux heures indiquées dans le calendrier, on ne doit pas compter sur lui. Dans ce cas, vous pouvez vous fier à l'appel du téléphone portable. Cela dit, il vaut mieux par précaution tenir compte de l'appel intégré dans le logiciel parce qu'il est réputé précis et fiable. C'est encore parce qu'il est bien moins grave de commettre l'erreur en se mettant à jeûner quelques minutes avant l'heure que de s'y engager



après l'entrée de l'aube, selon l'autre calendrier.

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit:«Si on entend l'appel à la prière et si on sait qu'il s'agit d'annoncer la prière de l'aube, on doit se mettre à jeûner. S'il s'avère que le muezzin lance son appel bien avant l'entrée de l'aube, on n'est pas tenu de se mettre à jeuner puisqu'on peut continuer à manger et à boire jusqu'à ce qu'on constate l'entrée de l'aube. Si on ne sait pas si le muezzin a lancé son appel avant ou après l'entrée de l'aube, il vaut mieux, par précaution, se mettre à jeûner dès qu'on entend lancer l'appel à la prière. Il n'y a aucun inconvénient à manger ou boire pendant le déroulement de l'appel car on ne sait pas que l'aube est entrée.

Il est bien connu que celui qui se trouve dans une ville bien éclairée par le courant électrique ne peut pas constater visuellement l'entrée de l'aube. Ce qu'il peut faire c'est de prendre la précaution d'écouter l'appel à la prière ou se conformer aux calendriers qui fixent l'heure et la minute de l'entrée de l'aube. C'est ainsi qu'on applique de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) :**Celui qui s'écarte des soupçons, préserve sa religion et son honneur.** Extrait de fatawas d'Ibn Baz (15/286). Voir à toutes fins utiles la réponse données à la question n° [66202](#) et la réponse donnée à la question n° [66891](#).

Allah Très-haut le sait mieux.